

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 AVRIL 2016.

Présents : M. Pierre-Henri LUCAS, Bourgmestre-Président ;  
M. Thibaud SMOLDERS, Mme Catherine STREEL, ~~M. Dominique LUGOWSKI~~, M. Louis VANHOEF, M. Maxime BOURLET (Président de CPAS hors conseil), Membres du Collège communal ;

M. André VRANCKEN, M. José CAPELLE, Mlle Denise BARCHY, M. Maurice BALDEWYNS, Mme Sabine DEMET, Mme Rosanna D'ORTONA-DUMOULIN, ~~M. Stéphane HODEIGE~~, Mme Catherine NOEL, M. Pierrot GRECO, ~~M. Pascal RADOUX~~, ~~M. Bérenger TSINGOS~~, M. Jean-Jo MACOURS, M. Pierre BONNARD, Conseillers communaux ;

Éric DECHAMPS, Directeur général.

---

### SEANCE PUBLIQUE

#### **Droit d'interpellations du Citoyen.**

Néant.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2016.**

La séance est ouverte à 19 heures 30. Monsieur LUCAS souhaite la bienvenue à tous et propose d'entamer les travaux. Monsieur LUCAS prie tout d'abord l'assemblée d'excuser l'absence de M. TSINGOS (ECOLO), M. HODEIGE (MR-indépendant) et MM. RADOUX et LOGOWSKI (PS).

Il y a à ce moment 15 membres votants.

Les membres absents (MM. VRANCKEN, CAPELLE, BONNARD) lors de la séance du 22 mars dernier déclarent s'abstenir.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité des membres votants.

#### **Correspondances et communications.**

Monsieur LUCAS présente les documents transmis à chaque Conseiller. Il s'agit essentiellement des arrêtés de Police pris par Monsieur le Bourgmestre et communiqués par le Collège communal. Il n'y a pas de remarque.

#### **1. Finances/ Tutelle ASBL / « Salle Henry Du Mont » / Contrôle de l'utilisation de la subvention pour l'exercice 2015 et octroi pour l'exercice 2016 / Approbation.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

#### **2. Finances/ Tutelle ASBL / "Maison Croix-Rouge Awans-Ans" / Situation comptable de l'exercice 2015 / Approbation.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

#### **3. Finances/ Tutelle ASBL / "Maison de la Laïcité AWANS" / Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2015 et octroi pour l'exercice 2016 / Approbation.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

#### **4. Finances/ Tutelle ASBL / ASBL "Amon Nos Autes / Comptes 2015 / Décision.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

La proposition est adoptée par 14 voix pour et une abstention (Mme D'ORTONA).

**5. Finances/ Tutelle ASBL / ASBL "Amon Nos Autes / Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2015 et octroi pour l'exercice 2016 / Approbation.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**6. Finances/ Tutelle Fabrique d'Eglise / Fabrique d'Eglise d'Othée / Comptes de l'exercice 2015 / Approbation.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**7. Finances/ ASBL "Noël Heine" / Comptes 2015 / Approbation.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur MACOURS, pour le groupe MR, intervient à son tour et tient à souligner l'excellent travail de gestion réalisée depuis trois ans tant sous la présidence de Madame DEMET que sous celle de Madame STREEL. Cette gestion saine fondée sur l'adoption de mesures adéquates permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

Monsieur VILENNE, pour le groupe Entente Communale, constate cependant que la plus grande partie du boni dégagé correspond à l'appoint du subside consenti par la commune pour l'acquisition de défibrillateurs et la ristourne consentie par le brasseur. Monsieur VILENNE s'interroge donc sur la pérennité du boni dégagé.

Madame STREEL répond d'emblée que depuis 3 ans (depuis janvier 2013) en effet, tant sous la présidence de Madame DEMET que sous la sienne, le conseil d'administration a adopté unanimement des mesures de compression des dépenses inutiles ou exagérées notamment en matière énergétique. Ainsi, le chauffage est coupé durant tout la période du 15 avril et 15 octobre. Le C.A. a aussi décidé de promouvoir l'utilisation rationnelle des énergies (eau, électricité,...). Le gérant de la cafétéria participe aussi à ces charges. Le passage de C.S.L en C.S.L.Intégré a permis aussi d'augmenter la capacité d'accueil du centre sportif par l'occupation complémentaire de la salle polyvalente de l'implantation scolaire à Fooz et la salle de gymnastique de l'implantation scolaire à Othée. Quant à l'acquisition des défibrillateurs, il faut savoir que ce matériel est aussi utile au CSLIntégré qu'à l'école elle-même. Concernant la ristourne consentie par le brasseur, Madame STREEL précise que le CSLIntégré y a droit alors qu'elle n'était pas réclamée avant janvier 2013.

Madame DEMET intervient à son tour, souscrit aux propos de Madame STREEL et poursuit en insistant sur le fait que les éléments soulignés par Monsieur VILENNE ne sont que la partie émergée de l'iceberg : il convient ici d'élargir l'analyse et tenir compte en effet, de la maîtrise draconienne des coûts énergétiques. Il faut se rappeler que le conseil communal a consenti des investissements importants pour supprimer les « points rouges » du bâtiment du hall, révélés par l'audit énergétique et ont contribué à réduire sensiblement les factures liées aux consommations énergétiques.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**8. Finances/ A.S.B.L. « Noël Heine » / Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2015 et octroi pour l'exercice 2016 / Approbation.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**9. Finances/ "Salle Nicolas Cloës" / Comptes de l'exercice 2015 / Approbation.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur BONNARD, pour le groupe MR, intervient à son tour et souligne le résultat en léger boni malgré des frais d'entretien du local consenti par le comité. Monsieur BONNARD tient aussi à remercier vivement tous les membres du comité pour leur engagement dans la vie d'une salle communautaire, dont il faut souligner toute l'importance et la pertinence au cœur d'un village. Cet outil favorise l'intégration sociale de tous les habitants du quartier.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**10. Finances/ "Salle Nicolas Cloës" / Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2015 et octroi pour l'exercice 2016 / Approbation.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**11. Finances/ Maison Croix-Rouge Awans-Ans / Estimation budgétaire de l'exercice 2016 / Approbation.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**12. Finances/ Maison Croix-Rouge Awans-Ans / Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2015 et octroi pour l'exercice 2016 / Approbation.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**13. Urbanisme/ Non réalisation de l'alignement au droit du bâtiment sis rue Armand Scheufele, 1 à 4340 Awans/Othée dans un délai de 5 ans et occupation du domaine public/ Décision.**

Madame STREEL présente le point. Elle reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur CAPELLE intervient à son tour et souhaite savoir de combien de centimètres le bâtiment empiète sur le domaine public.

Madame STREEL répond d'emblée qu'il s'agit de l'épaisseur d'une brique de parement soit une dizaine de centimètres.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**14. Urbanisme/ Occupation du domaine public au droit du bâtiment sis rue de Tongres, 2 à 4340 Awans/Othée/ Décision.**

Madame STREEL présente le point. Elle reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**15. Environnement/ Ressourcerie du pays de Liège/ Désignation d'un délégué aux AG/ Décision.**

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Madame DEMET, pour le groupe PS, annonce que ce dernier propose Monsieur Maurice BALDEWYNS pour représenter la commune d'Awans au sein de l'A.G. de la Ressourcerie.

Madame D'ORTONA déclare s'abstenir : il ne s'agit d'une question de personne mais d'une réaction contre un système de répartition des mandats non proportionnelle à la composition du conseil communal et sans protection des minorités politiques.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 15 voix pour. Il y a une abstention (Mme D'ORTONA).

**16. Affaires économiques/Intercommunales/ Remplacement de délégués et d'un administrateur aux assemblées générales/ Décision.**

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Madame D'ORTONA déclare s'abstenir : il ne s'agit d'une question de personne mais d'une réaction contre un système de répartition des mandats non proportionnelle à la composition du conseil communal et sans protection des minorités politiques.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition AIDE est adoptée par 15 voix pour. Il y a une abstention (Mme D'ORTONA).

La proposition IMIO est **reportée** à l'unanimité des membres votants.

La proposition NETHYS est adoptée par 15 voix pour. Il y a une abstention (Mme D'ORTONA).

La proposition SPI est adoptée par 14 voix pour. Il y a une voix contre (M. VRANCKEN) et une abstention (Mme D'ORTONA).

La proposition ECETIA Intercommunale est adoptée par 15 voix pour. Il y a une abstention (Mme D'ORTONA).

La proposition ECETIA Finances est adoptée par 15 voix pour. Il y a une abstention (Mme D'ORTONA).

La proposition AIDE (administrateur) est adoptée par 15 voix pour. Il y a une abstention (Mme D'ORTONA).

**Réponses aux questions posées aux membres du Collège communal.**

- 1) *Monsieur VILENNE, pour le groupe Entente Communale, revient sur la mise en sens unique de la rue F. Musin (circulation se faisant du carrefour avec la rue de la Station vers le carrefour avec la rue C. Warnant) et le changement du sens de circulation dans la rue C. Warnant ?*

*Monsieur VILENNE souhaite connaître :*

*a) les motifs qui ont présidé à cette décision ;*

*b) les critères qui seront retenus pour permettre à la Police d'évaluer la situation.*

*Monsieur LUCAS répond d'emblée que les critères retenus pour effectuer cette évaluation statistique sont le nombre de passage des véhicules ainsi que leur vitesse. Une comparaison avec une autre rue pourrait être effectuée. Si des usagers empruntent encore la rue à contre-sens, c'est parce qu'il faut laisser un peu de temps au nouveau dispositif de faire sa « maladie de jeunesse ».*

*Monsieur VILENNE, sceptique à propos des critères retenus, demande si l'avis des habitants du quartier sera sollicité et s'il en sera tenu compte ? Un point de comparaison semble inévitable.*

*Monsieur BALDEWYNS intervient à son tour et souligne la difficulté d'accès au magasin du quartier à cause de nouveau dispositif.*

*Monsieur HODEIGE, quant à lui, réitère sa proposition d'avancer le panneau « sens unique » car il est peu visible des usagers là où il est installé, usagers qui le découvrent quand ils sont déjà engagés dans la rue, et donc trop tard. Cet aménagement matériel devrait s'accompagner de l'installation d'un panneau « interdiction de tourner à droite » en venant de la rue Schoenaerts afin d'éviter de rencontrer un usager à contre-sens.*

Monsieur LUCAS répond d'emblée à l'honorable conseiller qu'il n'y a pas de décision (ordonnance) adoptée par le conseil en l'occurrence. En effet, il s'agit d'une ordonnance adoptée à titre temporaire par le Collège communal pour 6 mois, renouvelée pour 6 autres mois. Les motivations retenues par le Collège communal relèvent essentiellement de la sécurité publique suite à des rapports convergents établis par la Police locale, l'I.B.S.R. et le représentant du SPW, outre l'assurance d'une meilleure fluidité du trafic dans le quartier. Monsieur LUCAS regrette de ne pas avoir pu convaincre le P.O. de l'école libre de faire entrer les enfants par la rue Musin. Le projet est donc réalisé aux  $\frac{3}{4}$ .

Monsieur VILENNE regrette quant à lui que le P.O. du libre ait été mis devant le fait accompli, sans concertation et d'une manière arbitraire. Monsieur VILENNE est surpris de la modification du dispositif d'autant plus que l'école libre compte un grand nombre d'enfants dont il est indispensable d'assurer la plus grande sécurité possible.

Monsieur LUCAS rappelle que le P.O. libre a été consulté à trois reprises sur une période de plusieurs mois et qu'à cette heure, le P.O. libre n'a donné aucune nouvelle si ce n'est sa volonté de ne pas collaborer. Et de ce fait, le dispositif a été mis en place en octobre dernier.

Madame D'ORTONA estime donc qu'il n'est pas trop tard pour le P.O. libre de formuler à l'attention du Collège ses remarques constructives.

Monsieur LUCAS opine.

*2) Madame D'ORTONA déclare avoir reçu un courrier véhément de la part d'un promoteur œuvrant sur la commune à propos de l'installation d'un magasin de vêtement (Color Code) dans le Roua Shopping Center. Quelle est la version du Collège dans ce dossier ?*

Monsieur LUCAS répond à l'honorable conseillère qu'il n'est pas question de nourrir la polémique que des gens friands de cette démarche n'hésitent pas à lancer. Concrètement, une procédure existe et prévoit la possibilité pour le Collège de recourir contre la décision du F.I.C. Le Collège estimant que la décision manquait sensiblement de motivation en matière de mobilité (nombre de parcage suffisant) et de sécurité. L'origine du problème vient d'un manque délibéré de diversité économique sur le site : le permis originel prévoyait en matière économique du semi-lourd et non du léger, celui-ci étant beaucoup plus attractif en terme de marché captif. Le permis originel a été modifié à plusieurs reprises pour créer finalement une offre pléthorique en matière de textiles.

Madame D'ORTONA s'interroge sur la difficulté de proposer du textile plutôt que de l'ameublement ?

Monsieur LUCAS répond d'emblée que le site manque sensiblement de places de parking pour accueillir une clientèle intéressée par des produits « textile », plus nombreuse que celle intéressée par de l'ameublement. En outre, la sur-offre « textile » menace la diversité économique du site et a déjà provoqué la fermeture d'enseignes locales bien implantées dans ce même secteur d'activité (textile). Le Collège communal a donc décidé d'introduire un recours pour sauvegarder l'intérêt général. A ce jour, la cellule est toujours vide. La décision de la commission de recours devrait tomber dans quelques semaines.

*3) Madame D'ORTONA a lu dans les PV du Collège que celui-ci envisageait la création d'une petite infrastructure sportive : de quoi s'agit-il précisément et où cette infrastructure sera-t-elle installée ?*

Madame STREEL répond à l'honorable conseillère que le Collège communal a décidé de reconsidérer toute la problématique liée à ce projet de développement sportif, sur l'ensemble de l'entité. La réflexion vient à peine d'être entamée et n'en est qu'à ses prémices.

4) *Madame D'ORTONA demande à qui le marché du « fruit à l'école » a-t-il été attribué ?*

Monsieur VANHOEF répondra à l'honorable conseillère lors du « huis clos » compte tenu qu'il s'agit d'une question de personne.

#### **Questions posées aux membres du Collège communal.**

1. Madame DEMET, pour le groupe PS, sollicite du Collège communal un compte-rendu du développement du projet « Conseil communal des Enfants » afin de savoir, notamment, comment s'est déroulée la transition entre les deux majorités politiques locales, qui a pris en charge l'animation du projet,...
2. Monsieur CAPELLE, pour le groupe PS, déclare que son groupe politique s'est penché sur la problématique du dumping social et l'opportunité pour le conseil communal d'adopter une motion visant à lutter contre cette pratique. En effet, l'actualité courante montre combien cette démarche antisociale nuit à de nombreux secteurs d'activités en Belgique dont les entreprises ont évidemment bien du mal à offrir une concurrence loyale face à un tel fléau. Le Collège communal peut-il donc proposer au Conseil communal lors de sa prochaine séance une motion constructive en ce sens ?
3. Madame D'ORTONA sollicite du Collège communal un focus sur l'état d'avancement des travaux d'aménagement du cimetière de la rue Bauwin.
4. Monsieur VILENNE, pour l'Entente Communale, souhaite savoir si la rue des Phosphatiers, dont l'état de dégradation est important, fera l'objet d'une réfection prochaine. En fonction du moment de cette réfection, n'est-il pas possible, au moins, de « reboucher les trous » ?
5. Monsieur VILENNE, pour le groupe Entente Communale, poursuit et constate que la signalisation routière a été modifiée dans le village de Hognoul à l'auteur de la ferme LEJEUNE. Avant de découvrir que cette signalisation inadéquate avait été mise à terre par un usager, Monsieur VILENNE allait dénoncer le manque de visibilité de cette nouvelle signalisation et l'appoint d'un dispositif nettement plus visible. Le Collège envisage-t-il un autre dispositif ?